



CC des Hauts du Val de Saône (Siren : 200036150)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Jussey
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Romain MOLLIARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 rue de l'Hotel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70500 JUSSEY
Téléphone	03 84 77 19 90
Fax	
Courriel	cchvs@cchvs.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 931
-----------------------------	-------

Densité moyenne 18,15

Périmètre

Nombre total de communes membres : 48

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aboncourt-Gesincourt (217000025)	222
70	Aisey-et-Richecourt (217000090)	105
70	Arbecey (217000256)	271
70	Augicourt (217000355)	181
70	Barges (217000496)	92
70	Betaucourt (217000660)	168
70	Betoncourt-sur-Mance (217000702)	32
70	Blondefontaine (217000744)	286
70	Bougey (217000785)	96
70	Bourbévelle (217000868)	83
70	Bourguignon-lès-Morey (217000892)	51
70	Bousseraucourt (217000918)	50
70	Cemboing (217001122)	186
70	Cendrecourt (217001148)	212
70	Charmes-Saint-Valbert (217001353)	43
70	Chauvirey-le-Châtel (217001437)	126
70	Chauvirey-le-Vieil (217001445)	34
70	Cintrey (217001536)	97
70	Combeaufontaine (217001650)	588
70	Cornot (217001759)	143
70	Corre (217001775)	614
70	Fouchécourt (217002443)	109
70	Gevigney-et-Mercey (217002674)	483
70	Gourgeon (217002724)	239
70	Jonvelle (217002914)	128
70	Jussey (217002922)	1 688
70	Lambrey (217002930)	87
70	La Roche-Morey (217003730)	278
70	Lavigney (217002989)	128
70	Magny-lès-Jussey (217003201)	105
70	Malvillers (217003292)	67
70	Melin (217003375)	58
70	Molay (217003508)	68
70	Montcourt (217003599)	55
70	Montigny-lès-Cherlieu (217003623)	161
70	Oigney (217003920)	50
70	Ormoy (217003995)	222
70	Preigney (217004233)	109
70	Raincourt (217004365)	125
70	Ranzevelle (217004373)	18

70	Rosières-sur-Mance (217004548)	51
70	Saint-Marcel (217004688)	96
70	Semmadon (217004860)	124
70	Tartécourt (217004969)	29
70	Vernois-sur-Mance (217005487)	150
70	Villars-le-Pautel (217005545)	196
70	Vitrey-sur-Mance (217005727)	277
70	Vougécourt (217005768)	150

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Compétence optionnelle : La communauté de communes assure la mise en place et la gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, à savoir : - le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles et à réhabiliter (conception et réalisation) ainsi que celles existantes (vérification, fonctionnement et entretien) - La réhabilitation permettant un accompagnement administratif et la centralisation des demandes de subventions faites par les usagers auprès de l'Agence de l'Eau.</i></p>
<p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Compétences obligatoires : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES : Adhésion et représentation au sein du SICTOM Val de Saône en lieu et place des communes membres et appartenant à la CCHVS (délégation de la compétence traitement et collecte des ordures ménagères). / Représentation au sein du SMICTOM Sud de Langres en lieu et place des communes adhérentes et appartenant à la CCHVS (délégation de la compétence traitement et collecte des ordures ménagères).</i></p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétences optionnelles : * Proposition et création de zone de développement éolien * Préservation et gestion des milieux : - Contribution à l'étude et à la mise en oeuvre des contrats de rivières "Tête de Bassin de la Saône", "Salon, Vannon et Gourgeonne", "deuxième contrat Val de Saône" - Aménagement, entretien et gestion d'espaces naturels sensibles</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Compétence optionnelle : Création et gestion des services à la population</i></p>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <p>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion</p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p><i>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire au sein d'un territoire dont au moins une zone est soumise à un plan local d'urbanisme. / Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques, industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et touristiques.</i></p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p>

Compétences optionnelles : Politique de lecture publique : création et gestion de la médiathèque intercommunale de Jussey et animation des bibliothèques-antennes territoriales, animation du réseau des bénévoles au travers d'actions de développement et de promotion de la lecture publique en lien avec la médiathèque départementale Création, gestion et animation de la salle de répétition de musiques actuelles de Jussey - *Compétence optionnelle : Création, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements sportifs*

- Activités péri-scolaires

Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des structures péri-scolaires et extra-scolaires pour : - accueil avant et après l'école - cantine - accueil les mercredis - accueil au cours des petites et des grandes vacances.

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Compétences optionnelles : Animation culturelle avec pour objectif général : la création d'une dynamique culturelle qui s'appuie sur des ressources artistiques de qualité, au service de toute la population et qui renforce l'identité et l'attractivité du territoire : * Politique d'éveil et d'éducation artistique auprès du jeune public, les écoles maternelles, élémentaires et du collège situés dans le périmètre de la communauté de communes, dans le cadre d'une convention cadre avec les partenaires culturels du département et de la région * Politique de lecture publique : gestion de la médiathèque intercommunale de Jussey et animation des bibliothèques-antennes territoriales, animation du réseau des bénévoles au travers d'actions de développement et de promotion de la lecture publique en lien avec la médiathèque départementale * Création, gestion et animation de la salle de répétition de musiques actuelles de Jussey * Programmation annuelle de spectacles décidée par délibération*

- Activités sportives

Compétences optionnelles : - Valorisation et promotion des activités sportives du territoire - Soutien aux manifestations sportives à caractère communautaire du territoire en lien avec les associations

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTION D'INTERET COMMUNAUTAIRE; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR: Elaboration, révision, modification et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (délégation au Syndicat Mixte de Pays Vesoul/Val de Saône).

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTION D'INTERET COMMUNAUTAIRE; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : PLAN LOCAL D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Compétences obligatoires : Constitution de réserves foncières communautaires nécessaires à l'exercice des seules compétences de la communauté de communes

- Etudes et programmation

Compétences obligatoires : Participation aux actions collectives : élaboration de toute charte et contrat de développement et d'aménagement assortis d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien des voies communales mises à disposition selon le tableau défini d'intérêt communautaire. Le salage et le déneigement de ces voiries sont de compétence communale

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICE DE TOURISME - Mise en oeuvre de la compétence tourisme : Création d'un office de tourisme communautaire. / Accueil, animation, coordination des acteurs et promotion touristique du territoire ou délégation à un office du tourisme communautaire. / Etude de projets d'aménagement en rapport à la politique du développement de l'économie touristique locale.

<p>Logement et habitat</p> <p>- Programme local de l'habitat</p> <p><i>Compétences optionnelles : - Animation de l'ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre des contrats territoriaux d'objectifs du Contrat "Habitat 2020" - Appui et conseil auprès des communes adhérentes impliquées dans les actions inscrites dans le Contrat "Habitat 2020"</i></p> <p>- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p><i>Compétence optionnelle : Procédure opérationnelle en faveur de l'habitat (OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)</i></p> <p>- Amélioration du parc immobilier bâti</p> <p><i>Aménagement, gestion, entretien des logements intercommunaux existants, dont la liste suit : * Appartement 4 D Grande Rue (1er étage) Combeaufontaine * Appartement Logement n° 1 - 32 Grande Rue 2e étage Combeaufontaine * Appartement Logement n° 2 - 32 Grande Rue 2e étage Combeaufontaine * Appartement Logement (anciennement Trésorerie) (1er étage) Combeaufontaine * Appartement/local Anciens bureau de la Trésorerie (rez-de-chaussée) Combeaufontaine * Appartement Logement n° 1 - 6 rue du Grand Pont Lavigney * Appartement Logement n° 2 - 6 rue du Grand Pont Lavigney * Appartement Logement n° 3 - 6 rue du Grand Pont Lavigney</i></p>
<p>Autres</p> <p>- NTIC (Internet, câble...)</p> <p><i>Compétences obligatoires : AMENAGEMENT NUMERIQUE : Le réseau de télécommunication haut débit et action de développement et de valorisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) à l'échelle du territoire. La communauté de communes doit, en partenariat avec les autres collectivités (EPCI voisins, Pays, Département, Région) et l'Etat, s'inscrire dans une démarche volontaire de déploiement du haut débit, par le biais d'un Schéma Local d'Aménagement Numérique. Il s'agit d'un vecteur essentiel de développement économique et d'attractivité d'un territoire. Cette politique s'accompagnera d'une démarche de promotion et de valorisation des TIC pour en développer les usages.</i></p> <p>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p><i>Compétences obligatoires : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : Création et aménagement d'aires d'accueil si le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (document conjoint de la préfecture de la Haute-Saône et du conseil départemental de la Haute-Saône) retient une ou plusieurs communes du territoire comme lieu devant mettre en place une aire d'accueil.</i></p> <p>- Création et gestion des maisons de services au public</p> <p>- Autres</p> <p><i>Compétences optionnelles : Prestations de la communauté de communes pour les communes * Mutualisation La réflexion doit porter sur la gestion et l'entretien des équipements communautaires, au premier rang desquels "la salle de convivialité" à Gevigney-Mercey, "la maison médicale" de Vitrey-sur-Mance, "la salle polyvalente des Belles Fontaines" à Combeaufontaine, "le gymnase" à Jussey. Des mutualisations de services, en l'espèce, pour certains équipements culturels, existent déjà, il s'agit de mettre en évidence les mutualisations de services possibles liées à la gestion et à l'entretien des équipements communautaires. *Mission de conseil La communauté de communes pourra assurer pour ses communes membres un rôle d'accompagnement, de soutien et de conseil auprès des communes (dans le cadre de leurs besoins, dans le montage de leurs dossiers)</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SM d'aménagement du Vannon et de la Gourgeonne (257001164)	SM fermé	2 708
70	SI scolaire de La Roche-Morey (257002873)	SM fermé	880
70	SM Haute Saône Numérique (200044527)	SM ouvert	227 208
70	Syndicat de collecte des ordures ménagères du Val de Saône (257001024)	SM fermé	69 146

52	SM d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Amance et ses affluents (200039105)	SM fermé	11 441
70	SM du Pays Vesoul Val de Saône (200030831)	SM fermé	75 583
52	SMICTOM de la région de Langres (255202335)	SM fermé	33 628

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)